

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 10 juin 2021 – 20H00**

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel (arrivée après la délibération n°342021), BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, CATELAN Richard, SROCZYNSKI Charles (départ après la délibération n°352021)

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BERNARD Aline

ABSENTS : GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

➤ **Délibération régularisation foncière entre la commune et M.Blanchard Gaillard Alain**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération 66/2020 prise le 10 décembre 2020.

M.Blanchard Gaillard Alain ne souhaite pas inclure la parcelle ZD 336 dans la régularisation pour l'instant. Monsieur le Maire propose donc les régularisations foncières suivantes à titre d'ECHANGE avec M.Blanchard Gaillard Alain dans les mêmes conditions que celles exposées dans la délibération du 10 décembre 2020 en retirant la parcelle ZD 046.

Pour l'ensemble des régularisations ci-dessus, la commune s'engage à verser à titre de soulte une somme de 500€ à M. Blanchard Gaillard Alain et à prendre les frais de notaire à sa charge. La commune s'engage également à régulariser la parcelle ZD 046 dès que le problème de l'acte notarié sera réglé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de procéder aux différentes régularisations foncières présentées par M. le Maire.

➤ **Délibération pour valider le nom des rues suite au travail sur l'adressage**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le Conseil Municipal aurait aimé partager davantage ce travail avec la population mais la crise sanitaire en a décidé autrement et il est indispensable d'avancer et de finaliser ce travail.

➤ **Délibération pour nommer le coordonnateur communal pour l'enquête annuelle du recensement 2022 (INSEE)**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement prévu en 2022;

Le coordonnateur d'enquête est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, il peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité désigne M.BLANC Serge, conseiller municipal, comme coordonnateur d'enquête communal pour le recensement.

➤ **Délibération pour attribuer les marchés (chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four du Villard St Pierre)/Ou Délibération pour attribuer le marché des travaux de charpente pour la chapelle de l'Hôpital**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour mener les travaux de réhabilitation des chapelles de l'Hôpital et de la Pierre et du four du Villard St Pierre. Un cahier des charges a été réalisé pour chaque site. La commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2021 à 19 h, a ouvert les offres. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise BARBAN CHARPENTE qui s'élève à 18 808€ HT pour les travaux de charpente. Pour les travaux de maçonnerie, le cahier des charges incomplet incombe à la commission d'appel d'offres d'entreprendre une négociation avec la seule entreprise ayant répondu au marché.

➤ **Délibération pour valider les lignes directrices de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le législateur a délégué à l'autorité territoriale la mise en place de lignes directrices de gestion des employés territoriaux. La commune doit donc déterminer pour une durée pluriannuelle les enjeux et les objectifs concernant le pilotage de ses ressources humaines. Pour cela, Monsieur le Maire a souhaité bénéficier de l'accompagnement des services du Centre de gestion pour préparer ce travail. Monsieur le Maire présente le projet des lignes directrices de gestion qui a reçu un avis favorable (à l'unanimité) lors du comité technique en date du 12 avril 2021.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider les lignes directrices de gestion.

➤ **Délibération pour valider le devis JVS Mairistem (mise en œuvre de la DSN)**

La mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), sera obligatoire à l'ensemble des collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2022. JVS-Mairistem, le logiciel de la paie intègre d'ores et déjà les fonctionnalités nécessaires. Pour nous soutenir dans cette transition, notre partenaire numérique JVS – Mairistem propose 2 offres d'accompagnement à la mise en place de la DSN. La 1^{ère} offre propose le paramétrage du logiciel et l'accompagnement aux deux premières déclarations DSN pour un montant de 555.00€ HT. La 2^{ème} offre propose le paramétrage du logiciel et de réaliser les DSN mensuelles pour un montant de 2 200.00€ HT sur douze mois. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de souscrire à la 1^{ère} offre contenant le paramétrage du logiciel et l'accompagnement aux deux premières déclarations DSN pour un montant de 555.00€ HT sachant que Monsieur Alain ROCHAS pourra accompagner nos secrétaires dans la mise en place de la DSN.

Questions diverses

➤ **Projet espaces valléens 2021-2027**

Le programme « espaces valléens » est un dispositif financé par l'Etat, la Région Sud PACA, la région Auvergne Alpes et l'Europe pour accompagner les territoires alpins dans leur stratégie de diversification touristique. Un appel à candidature a été lancé et la commune d'Aubessagne a déposé un dossier pour l'aménagement du lac de Roaffan (signalétique avec table d'orientation, installation de tables et de bancs, sécuriser les coins de cuisson, installer un point d'eau et des toilettes sèches, installer des barrières pour limiter l'accès aux véhicules). Notre dossier rentre pleinement dans ce programme et devrait permettre une réalisation de ce projet sur 2022/2023.

➤ **Désignation d'un référent Ambroisie au sein du CM**

L'ambroisie est une plante exotique envahissante nuisible à la santé humaine pour le pollen hautement allergisant qu'elle émet. Le département des Hautes Alpes est un des départements de

PACA le plus touché par cette problématique. Pour lutter contre l'ambroisie, l'ARS a mis en place un plan de prévention qui exige la mise en place d'un réseau de référents. Le conseil municipal a désigné à l'unanimité Monsieur Denis PRAT comme référent de l'ambroisie pour notre commune.

- Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire fait circuler le planning de présence des conseillers. Chaque conseiller sera présent à tour de rôle pour occuper le poste d'assesseur.

- Courrier SDIS

La convention entre la commune et le SDIS établit la mise à disposition d'agents sapeurs-pompiers volontaires. Pour reconnaître l'effort de l'employeur, des avantages financiers sont octroyés. La commune a ainsi pu bénéficier d'une exonération de la facture du matériel pour l'entretien des bouches d'incendie.

- Pétition pour le statut du renard (société alpine de protection de la nature)

La société alpine de protection de la nature – France Nature Environnement Hautes-Alpes demande le soutien pour obtenir la révision en 2022 du statut du renard dans les Hautes Alpes et obtenir sa sortie des « Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts ». Les conseillers n'ont pas pris de position sur ce sujet.

- Demande de deux administrés pour l'accès au Multisport qui pose de plus en plus de problèmes. Dans un premier temps, la commune va discuter pour faire évoluer les mauvaises habitudes. Si la situation ne s'arrange pas, d'autres mesures seront prises pour régler le problème.
- Point sur la commission école du 10 mai 2021 faite par M. Richard MAGNAN. Une rencontre entre notre directrice et M. le Maire est à prévoir pour discuter plus largement de l'école .
- Courrier de notre directrice d'école pour recruter une ATSEM supplémentaire (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
Cette demande mérite d'être analysée mais semble difficile à tenir pour les finances communales.
- Départ d'un agent technique au terme de son CDD. Le Conseil Municipal décide de lancer un recrutement pour le remplacement de cet agent.
- Prévoir de demander des devis pour la cabane de chantier à Combardenq pour le matériel des agents

Le secrétaire de séance,
Sylvie GIRAUD



Le Maire
Richard ACHIN

